

**Postulat Claude-Alain Voiblet et consorts concernant la réforme de la fiscalité des entreprises vaudoises**

*Texte déposé*

**Postulat**

Nous demandons l'étude de la mise en œuvre rapide d'un taux d'imposition au moins inférieur à 16% du bénéfice des entreprises ainsi que l'étude de l'impact d'une telle mesure sur les finances de l'Etat et sur l'économie vaudoise.

Nous demandons également au Conseil d'Etat d'accompagner cette étude par un engagement politique du canton en faveur d'un rééquilibrage de la péréquation intercantonale et d'une adaptation de la législation fédérale.

**Développement**

Sur fond de campagne électorale, notre canton vient de sortir d'un laborieux débat sur la fiscalité des entreprises et les exonérations fiscales partielles de certaines sociétés qui se sont implantées ces dernières années dans le canton de Vaud. Si l'image et la crédibilité de notre canton n'ont heureusement pas trop eu à pâtir de cette situation, aujourd'hui un dossier plus important attend les Vaudois. Il s'agit de la réforme de la fiscalité de nos entreprises.

Au début du mois d'octobre 2012, c'est après avoir mené une longue étude que le gouvernement du canton de Genève a annoncé une réforme en profondeur de la fiscalité des entreprises avec l'abaissement du taux d'imposition des bénéfices de 24% à 13%.

L'objectif de cette réforme est clairement de répondre à la forte pression politique exogène et à la réduction de la charge de la fiscalité pour l'ensemble des entreprises genevoises. Les mesures proposées par ce gouvernement ont également pour ambition de réduire le risque d'un exode important des sociétés multinationales suite à une probable suppression des statuts fiscaux dans notre pays.

C'est en priorité sur la base d'une étude du Créa (Institut de macroéconomie appliquée de l'Université de Lausanne) que le Conseil d'Etat genevois a pris la décision de réformer la fiscalité de ses entreprises. Cette réforme apporte une réponse appropriée permettant d'améliorer de manière équitable la fiscalité des entreprises genevoises.

L'étude de Créa montre qu'au-dessus d'un taux d'imposition de 15%, les sociétés mixtes engagent des réflexions en vue de rechercher une meilleure implantation. Si des mesures ne sont pas prises, une estimation montre que le canton de Genève pourrait perdre quelque 50'000 emplois et près de 1 milliard de recettes fiscales ces prochaines années.

Nos voisins genevois ne se sont pas arrêtés à l'analyse de l'étude précitée, ils ont également ouvert une négociation entre cantons sur la fiscalité des entreprises en réclamant annuellement 230 millions de francs à la Confédération dans la perspective de l'abolition à venir des privilèges fiscaux des multinationales.

Le débat politique virulent de ces derniers mois qui a porté sur la présence de sociétés multinationales dans notre canton mérite une attention particulière de notre Conseil d'Etat. Force est de constater que ces sociétés, suisses ou étrangères, ont un apport indiscutable en faveur de l'économie vaudoise. Pour les cantons de Genève et Vaud, 40% du produit intérieur brut est le fruit exclusif des entreprises multinationales. A cela s'ajoute les effets directs ou indirects très positifs de l'activité de ces dernières sur l'emploi dans notre région puisqu'on estime que 60% des nouveaux emplois créés depuis le début des années 2000 proviennent directement des sociétés susmentionnées.

L'évolution politique concernant la fiscalité doit interpellier notre canton et il est impératif de sécuriser les conditions-cadres de ce pan important de notre économie. De nombreuses multinationales sont

devenues très mobiles et l'imposition fiscale est sans aucun doute l'un des éléments les plus importants dans le processus de choix du siège des grandes sociétés.

Suite à la démarche proactive du Conseil d'Etat genevois, la presse a relevé la réaction immédiate de certains cantons suisses soucieux d'emboîter le pas au canton de Genève.

*Demande le renvoi en commission.*

Lausanne, le 29 octobre 2012.

*(Signé) Claude-Alain Voiblet  
et 25 cosignataires*

### *Développement*

**M. Claude-Alain Voiblet** : — Je me permets de vous présenter mon postulat sur la réforme de la fiscalité des entreprises vaudoises. Notre canton vient de sortir d'un débat laborieux sur la fiscalité des entreprises et sur les exonérations fiscales partielles de certaines sociétés qui se sont implantées ces dernières années en pays de Vaud. En parallèle, la situation au sein de l'environnement politique en matière de fiscalité des entreprises dans notre pays bouge et notre canton semble rester figé sur les débats stériles des exonérations fiscales. Jusqu'à présent, on peut fort heureusement constater que l'image et la crédibilité de notre canton n'ont pas trop eu à pâtir de cette situation. Mais désormais, le débat porte sur la réforme de la fiscalité de nos entreprises et nous, Vaudois, devons également connaître les intentions du Conseil d'Etat.

Durant les mois écoulés, le gouvernement genevois a fait une étude pour réformer sa fiscalité en profondeur, avec l'abaissement prévu du taux d'imposition des entreprises de 24 à 13%. Pour rappel, en Suisse romande, seul le canton de Genève a actuellement une imposition fiscale des entreprises supérieure à la nôtre. Pour le canton de Genève, l'objectif de cette réforme est double : il s'agit de répondre à la forte pression politique exogène et à la réduction de la charge fiscale pour l'ensemble des entreprises de ce canton. Il s'agit aussi de réduire le risque d'un exode important des sociétés multinationales suite à une probable suppression des statuts fiscaux dans notre pays. Le canton de Genève a mené une étude avec l'Institut de macroéconomie appliquée de l'Université de Lausanne (Créa) et, sur cette base, le Conseil d'Etat genevois a pris la décision de réformer sa fiscalité. Si l'on devait tirer une piste prioritaire de l'étude du Créa, ce serait qu'au-dessus d'un taux d'imposition de 15%, les sociétés mixtes engagent des réflexions en vue de rechercher une meilleure implantation. Quelles seraient les conséquences d'une telle démarche pour notre canton ? Nous devons avoir une réponse à cette question.

Enfin, pour conclure sur les points importants de l'étude que je viens de citer, cette dernière mentionne que si des mesures ne sont pas prises, le canton de Genève pourrait perdre 50'000 emplois et un milliard de recettes provenant de cette diminution de la fiscalité. Ici également, je pense qu'il est important que notre canton se pose des questions sur les incidences d'une telle situation. Aujourd'hui, force est de constater que ces sociétés — suisses ou étrangères — ont un apport indiscutable en faveur de l'économie vaudoise. Actuellement, pour les cantons de Genève et Vaud, 40% du produit intérieur brut sont le fruit exclusif des entreprises multinationales. A cela s'ajoutent les effets directs ou indirects — très positifs — de l'activité des ces dernières sur l'emploi dans notre région, puisque l'on estime que 60% des nouveaux emplois créés depuis le début de l'année 2000 proviennent directement de ces sociétés.

L'évolution politique concernant la fiscalité doit nous interpeller. Il est primordial de sécuriser les conditions-cadres de ce pan important de notre économie. Les multinationales sont très mobiles et l'imposition fiscale est, sans aucun doute, l'un des éléments les plus importants dans le processus de choix du siège des grandes sociétés. Suite à la démarche proactive du Conseil d'Etat genevois, la presse a aussi relevé la réaction immédiate de certains cantons suisses, soucieux d'emboîter le pas au canton de Genève.

Compte tenu de ce développement, nous demandons, par postulat, l'étude et la mise en œuvre rapide d'un taux d'imposition au moins inférieur à 15% du bénéfice des entreprises, ainsi que l'étude de l'impact d'une telle mesure sur les finances de l'Etat et sur l'économie vaudoise. Nous demandons

également au Conseil d'Etat d'accompagner cette étude d'un engagement politique du canton en faveur d'un rééquilibrage de la péréquation intercantonale et d'une adaptation de la législation fédérale. Pour nous, parlementaires, il est urgent que le Conseil d'Etat se positionne clairement concernant la politique qu'il entend mener dans le cadre de l'imposition des entreprises vaudoises pour les années à venir.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**